



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

বার্ষিক বৈঠক

Séance du Jeudi 27 Novembre 2025 à 20h00

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le quatorze novembre et le vingt-et-un novembre deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-et-un novembre deux mille vingt-cinq.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20251127-D2025-11-6-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2025

Publication : 08/12/2025

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Date de convocation :

14 novembre 2025 et

21 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres ayant

donné pouvoir : 8

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres absents : 10

Objet : Autorisation de signature de l'avenant N°2 au marché N°CDC24003 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un ancien hôtel en siège social de l'Intercom de la Vire au Noireau, fixant le coût prévisionnel définitif des travaux et le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e)</u> par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE

M. Xavier ANCKAERT	X				
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD					
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT					
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE					
Mme Najat LEMERAY					X

LA VILLETTE

M. Daniel BREARD	X				
------------------	---	--	--	--	--

PERIGNY

M. Jérémy MORU	X				
----------------	---	--	--	--	--

PONTECOULANT

Mme Gislaine MARIE	X				
--------------------	---	--	--	--	--

SAINT-DENIS-DE-MERE

M. Manuel MACHADO	X				
-------------------	---	--	--	--	--

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L.5211-6)</u>	* <u>A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</u>	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					X
M. Denis JOUAULT					X
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL			Mme Catherine GOURNEY-LECONTE		
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE					X
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER			M. Gilles PORQUET		
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE			M. Marc GUILLAUMIN		
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU					X
M. Frédéric BROGNIART			M. Gilles FAUCON		
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte CHAPET	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés		Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	

VIRE NORMANDIE

M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ				X	
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL					X
Mme Marie-Ange CORDIER				X	
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER				X	
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	37	0	8	6	10
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			37		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			45		

Mme Annie ROSSI, Vice-Présidente en charge des affaires financières, de la santé et de l'enseignement supérieur, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le marché N°CDC24003 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un ancien hôtel en siège social de l'Intercom de la Vire au Noireau a été attribué le 19 août 2024 au groupement d'entreprises DHD ARCHITECTES (mandataire) / IGC (économiste) / DB THERM (acoustique) / MOSAIC (VDR-Espaces verts).

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'ouvrage était de 2 461 000,00 €, pour un forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre de 263 885,00 € HT.

Tranches	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
TF : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un ancien hôtel en siège social de l'IVN Missions de base (APS-APD-PRO-ACT-VISA-EXE-SYN-DET-AOR)	209 185,00 €	41 837,00 €	251 022,00 €
TF : Missions complémentaires (OPC-DIAG-SSI)	49 750,00 €	9 950,00 €	59 700,00 €
TO001 : Simulation thermique dynamique (STD)	4 950,00 €	990,00 €	5 940,00 €
Montant total	263 885,00 €	52 777,00 €	316 662,00 €

Conformément aux dispositions du marché, il convient à l'issue de la phase Avant-Projet Définitif (APD) d'arrêter par avenant le coût prévisionnel définitif des travaux et d'établir le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

▪ Coût prévisionnel des travaux :

Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre, produit de l'estimation budgétaire à l'issue de la phase Avant-Projet Sommaire (APS) (3 464 900,00 €) et des prestations supplémentaires éventuelles retenues (31 100,00 €) est de : **3 496 000,00 € HT**.

Il est à noter que l'évolution du coût entre l'enveloppe initiale au lancement de la consultation et le résultat de l'APD s'explique par l'évolution du programme de travaux en phase esquisse. En effet, l'analyse de l'adéquation des surfaces existantes avec le programme a montré un excès d'attente de surface, et l'extension par surélévation a été actée pour une surface supplémentaire de 293,59 m² en R+2 (rez-de-chaussée + 2 étages).

▪ Forfait définitif calculé sur la base du coût prévisionnel des travaux :

Tranches	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
TF : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un ancien hôtel en siège social de l'IVN Missions de base (APS-APD-PRO-ACT-VISA-EXE-SYN-DET-AOR)	297 160,00 €	59 432,00 €	356 592,00 €
TF : Missions complémentaires (OPC-DIAG-SSI)	49 750,00 €	9 950,00 €	59 700,00 €
TO001 : Simulation thermique dynamique (STD)	4 950,00 €	990,00 €	5 940,00 €
Montant total	351 860,00 €	70 372,00 €	422 232,00 €

Ainsi, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est fixé à 351 860,00 € HT, soit une augmentation de 87 974,99 € (+ 33,98 %).

Le projet d'avenant n°2, incluant la répartition des coûts prévisionnels et le tableau de ventilation des missions et de répartition des honoraires de la maîtrise d'œuvre, est présenté en annexe du présent rapport.

Suivant l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- d'approuver le coût prévisionnel définitif des travaux de réhabilitation de l'ancien hôtel Revotel en siège de l'Intercom de la Vire au Noireau d'un montant de 3 496 000,00 € HT,
- d'approuver la fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à un montant de 351 860,00 € HT,
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer, notifier et exécuter l'avenant n°2 au marché N°CDC24003, joint en annexe.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	43	Contre :	0	Abstentions :	2
--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Non adopté
---	--	-------------------------------------

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau